



GRAND PRIX DU VELODROME DE ROCHEFORT

GUIDE TECHNIQUE

Interclub Elites s/c & Espoirs 1.12.2 comptant pour la LOTTO Coupe de Belgique

ROCHEFORT 15 mai 2022

www.lesgaiswallons.be

ORGANISATION

Responsable général : François GERARD
Rue Sur le Mont 1A à 5363 Emptinne
francois_gerard01@hotmail.com

Directeur de course : François GERARD
GSM : +32 474/63.98.91

Coordonnateur Sécurité : Jean-Luc GIAUX
GSM : +32 475/82.82.15

Comité d'organisation :

Président du RVC les Gais Wallons : François GERARD

Président de l'ASBL Le Vélodrome : Christophe DAVIN

Responsable site de départ : Jean-Marie DUMONT

Responsable site d'arrivée : Jean-Marie DUMONT

Responsable podium : Christophe DAVIN

Responsable contrôle anti-dopage : Christophe DAVIN

Officiels :

Président du jury : TONGLET Bernard

Juge à l'arrivée : CRASSET Guy

Commissaire 2 : FINCK Daniel

Commissaire 3 : DEFREYNE Martin

Commissaire 4 : BURGUET Patrick

Commissaire moto : WILLEMS Cédric

Délégué Technique : FINCK Daniel

Résultats : VAN STEEN Freddy

Pilote moto Belgian Cycling : PLOMB Rudy

Speaker Radio Tour : HAVELANGE Freddy

Opérateur Télécom : HAVELANGE Michel

Voiture drapeau rouge 1 : DECEUNINCK

Voiture drapeau vert : Lionel LESAGE

Voitures neutres : NHT Vision

Moto ardoise : Moto Cyclisme

Speaker départ et arrivée : NINANE Jacques

Photo finish : BOUILLOT Christian

Télécom: Radio Tour 2 Fréquence 160.10625

Médecin de la course : Docteur DOUDOU Jean Raymond

Ambulance : INS Ambulances

Centre hospitalier :

Hôpital Princesse Paola
Rue du Vivier 24
6900 Marche-en-Famenne
Tél 084/21 91 11

REGLEMENT

Article 1 : Organisation

Le Grand Prix du Vélodrome de Rochefort est organisé par le Royal Vélo Club Les Gais Wallons et se dispute sous les règlements de Belgian Cycling. L'épreuve classée 1.12.2 IC Coupe de Belgique se déroulera le dimanche 15 mai 2022 avec départ à 13 h 00 de Rochefort (Belgique) pour une arrivée à +/- 16 h 40 à Rochefort (Belgique), 11 circuits de 12.5 km + 1 circuit de 14.8 km soit un total de 152,3km.

Article 2 : Participation

L'inscription à l'épreuve se fait suivant les points 2 et 3 du règlement de la LOTTO Coupe de Belgique, à savoir 20 jours avant l'épreuve sur le site belgiancycling.be, avec une confirmation des coureurs participants 72 heures avant le départ de la course. Le règlement de la Lotto – Coupe de Belgique se trouve sur le site internet www.belgiancycling.be.

Article 3 : Dossards et plaque de cadre :

Deux jeux de dossards et une plaque de cadre seront fournis, par l'organisateur, aux coureurs et ne seront pas repris après la course.

Article 4 : Permanence

La permanence de départ se tient le dimanche 15 mai au service technique de la ville de Rochefort Rue du Grès, 15B à 5580 Rochefort. Le retrait des dossards, par les responsables d'équipes, se fait à la permanence le dimanche 15 mai de 09h30 à 10h30. La réunion des directeurs sportifs, en présence des membres du collège des commissaires, est fixée à 10h50 au service technique de la ville de Rochefort. Après cette réunion se déroulera le briefing sécurité (11h30).

Article 5 : Radio-Tour

Les informations courses sont émises : radio tour 2 Fréquence 160.10625. L'appareillage pour les télécommunications des voitures des commissaires, directeur de course, presse et invités est mis à disposition moyennant remise d'un bon disponible auprès de l'organisateur à la permanence sur demande auprès du responsable Télécom de Belgian Cycling.

Article 6 : Assistance technique neutre

Le service d'assistance technique neutre est assuré par 2 voitures de NHT vision. Les équipes qui possèdent des vélos avec freins à disques doivent se manifester auprès de NHT Vision après le briefing.

Article 7 : Voitures d'assistance technique

Chaque équipe pourra être suivie par une voiture d'assistance technique (Directeur Sportif) qui recevra un laissez-passer blanc « ELITES SANS CONTRAT & ESPOIRS » délivré par la Belgian Cycling. L'aide aux coureurs se fera toujours à l'arrière du peloton ou groupe de coureurs et à droite de la chaussée avec la voiture à l'arrêt.

L'ordre des voitures sera établi par le tirage au sort au cours de la réunion des Directeurs Sportifs, selon l'article 4 du règlement de la Lotto- Coupe de Belgique.

Acceptation : Le fait d'être engagé dans la présente épreuve implique les coureurs, les Directeurs Sportifs et les personnes officiellement accréditées d'avoir pris connaissance du présent règlement et de l'accepter dans son entièreté.

Dérivation à l'arrivée : une dérivation est mise en place pour tous les véhicules non autorisés à passer la ligne d'arrivée : Rue du Calcaire

Article 8 : Sécurité

Les passages dangereux et/ou difficiles sont signalés par des panneaux ou drapeaux jaunes.

Les participants et les suiveurs autorisés sont obligés de suivre immédiatement toutes les injonctions données par le directeur de course, les officiels et par la Police.

Les photographes de presse, à moto et à l'arrivée sont obligés de porter la chasuble réglementaire. Tout manquement à ce point précis du règlement entraînera une mise hors course immédiate.

Article 9 : Contrôle de départ

Chaque coureur est tenu de signer la feuille de contrôle du départ le dimanche 15 mai pendant la présentation des coureurs entre 12h00 et 12h45 au podium sur le parking du ROCH4PADEL CLUB (rue du Grès 22 5580 Rochefort). Le double dossard est obligatoire. La signature des coureurs se fait **par équipe** et ce à la demande de l'organisateur.

Ordre de signature de la feuille de départ par équipe :

11h57	URBANO VULSTEKE CT
11h59	VETRAPO-B-CLOSE CYCLING TEAM
12h01	HUBO TITAN CARGO CT
12h03	VAN EYCK SPORT TERNAT
12h05	CRABBE TOITURES - CC CHEVIGNY
12h07	DOVY KEUKENS - FCC
12h09	WC STEEDS VOORAAN KONTICH
12h11	STAGECO CYCLING TEAM
12h13	CT PROJECTBOUW BORGONJON-DEWASPORT
12h15	DCR CYCLING TEAM
12h17	MINI DISCAR CT
12h19	VZW WP DE MOLENSPURTTERS MEULBEKE
12h21	KDM-PACK CYCLING TEAM VZW
12h23	VP CONSULTING PRORACE CYCLING TEAM
12h25	ROYAL CYCLIST'S PESANT CLUB LIEGEOIS
12h27	YOUNG CYCLING TALENT DEMER EN DIJLE
12h29	ALFASUN ALFACOOOL CT
12h31	ASFRA RACING TEAM
12h33	ENTENTE CYCLISTE DE WALLONIE
12h35	VAN MOSSEL CT
12h37	SHIFTING GEARS
12h39	SER'VELO TEAM
12h41	TEAM METALCED
12h43	DUTCH FOOD VALLEY (NED)
12h45	REGIONAL EKIPP LETZEBUERG (LUX)

Article 10 : Classements

Les classements seront établis, suivant le règlement de la LOTTO Coupe de Belgique, au service technique de la ville de Rochefort Rue du Grès, 15B à 5580 Rochefort.

Article 11 : Classements des Monts

Sous la responsabilité de l'organisateur, 5 GPM sont répertoriés sur l'itinéraire (*Rue des Pèlerins 5580 Rochefort*) et ce au 2°, 4°, 6°, 8° et 10° tours.

- Points attribués : 8 – 5 - 3

Pour être classés, les coureurs devront terminer l'épreuve dans les délais.

En cas d'ex-aequo, le classement de l'épreuve déterminera le vainqueur.

Article 12 : Contrôle antidopage

Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre la législation antidopage de la Fédération Wallonie Bruxelles s'applique conformément aux dispositions de la loi belge ainsi que de la Fédération Wallonie Bruxelles. Le local pour le contrôle antidopage se situe au service technique de la ville de Rochefort Rue du Grès, 15B 5580 Rochefort.

Chaque coureur a l'obligation de s'assurer personnellement, s'il doit subir le contrôle antidopage.

Article 13 : Service médical

Une ambulance de la société INS Ambulances, GSM +32 473/21.73.67, suivra l'épreuve pendant toute la course. Le médecin de la course est Jean Raymond DOUDOU GSM : +32 494/81.92.96.

Article 14 : Protocole

Le vainqueur sera interviewé immédiatement après son arrivée par la TV et/ou la radio. Ensuite les 3 premiers coureurs du classement individuel de l'épreuve, le vainqueur du prix des Monts, le leader de la LOTTO Coupe de Belgique et le leader du classement individuel des Espoirs doivent se présenter sur le podium pour la cérémonie protocolaire dans un délai de maximum 15 minutes après leur arrivée. Le premier de l'épreuve doit se présenter à la salle de presse pour interviews.

Article 15 : Communication en course (oreillettes)

L'utilisation, des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance, par ou avec les coureurs ainsi que la possession de tout équipement utile à cet effet lors de l'épreuve, est interdite.

Article 16 : Flèches de direction

Le long du parcours, des flèches de direction seront placées aux endroits bien visibles. Les organisateurs ne pourront en aucun cas être rendus responsables d'erreurs de parcours des coureurs et ou des suiveurs.

Article 17 : Parkings

Le parking des officiels, de la presse et des invités est situé à droite après le passage de ligne d'arrivée (Rue du Grès, 17). Le parking, des directeurs techniques, est situé dans le ZI de Rochefort (Rue de Ciney, Rue de la Dolomie, Rue du Calcaire, Rue de la Griotte). *Parking interdit sur la rue de l'arrivée (Rue du Grès).*

Article 18 : Réclamation

Toute réclamation, concernant un fait ou une décision intervenue durant la course, est portée devant le collège des commissaires. La réclamation doit être introduite dans les 30 minutes après le délai d'arrivée ou, à défaut, après l'arrivée du dernier coureur.

Toutefois les réclamations, contre une première décision du collège des commissaires ou concernant le classement, doivent être introduites dans les 30 minutes après la communication de la décision ou du classement.

Article 19 : Liste des prix individuels et interclubs

Elite 1.12.2 – IC Nat – CDB/BVB – Individuel

690 € - 30 prix 90-70-60-50-40-35-30-25-20-20-17-17-17-15-15-15-13-13-12-12-12-11-11-10-10-10-10-10-10

Elite 1.12.2 – IC Nat – CDB /BVB – Interclubs

380 € - 15 prix 75-60-50-35-30-25-20-15-10-10-10-10-10-10-10

Prix des Monts

100 € 3 prix 50-30-20

Article 20 : Pénalités

Le barème des pénalités de l'UCI et de la Belgian Cycling sont les seuls applicables. « Tous les cas non prévus au présent règlement seront tranchés par le collège des commissaires conformément aux dispositions de l'UCI et de la Belgian Cycling ».

Article 21 : Ravitaillement et zone verte

Zone de ravitaillement située dans la ligne droite avant la zone d'arrivée Rue du Grès à 5580 Rochefort

Une zone verte, avec des poubelles, sera mise à la disposition des coureurs pour qu'ils puissent jeter leurs déchets. Elle est située dans la ligne droite avant la zone d'arrivée Rue du Grès et aux abords des inscriptions.

Article 22 : Délais d'arrivée

Les coureurs, qui auront un retard de plus de 3 minutes sur le peloton, seront mis hors course par le juge à l'arrivée. Tout coureur arrivant dans un délai dépassant 8%, du temps du vainqueur, n'est plus retenu au classement. Le délai pourra être augmenté ou diminué, en cas de circonstances exceptionnelles, par le collège des commissaires en consultation avec le directeur de course et l'organisateur.

Article 23 : Départ et arrivée

Départ officiel : 13 hr 00 Rue du Grès, 17 (ligne d'arrivée)

Arrivée : Elle sera jugée Rue du Grès 17 vers 16 hr 40.

Article 24 : Sécurité course

- Drapeau rouge 1 : DECEUNINCK
- Drapeau vert : Lionel LESAGE
- Motos drapeaux jaunes : Moto Cyclisme

Pas de Way Out possible, toutefois une zone verte pour le dépassement est mise en place.

Article 25 : COVID 19

Cette épreuve sera organisée sous le protocole de la Fédération Wallonie-Bruxelles « Pratique des activités physiques et sportives » en vigueur le jour de l'épreuve. Nous demandons à tous les coureurs et encadrants de se conformer strictement à ce protocole.

Article 26 : Liste des équipes engagées

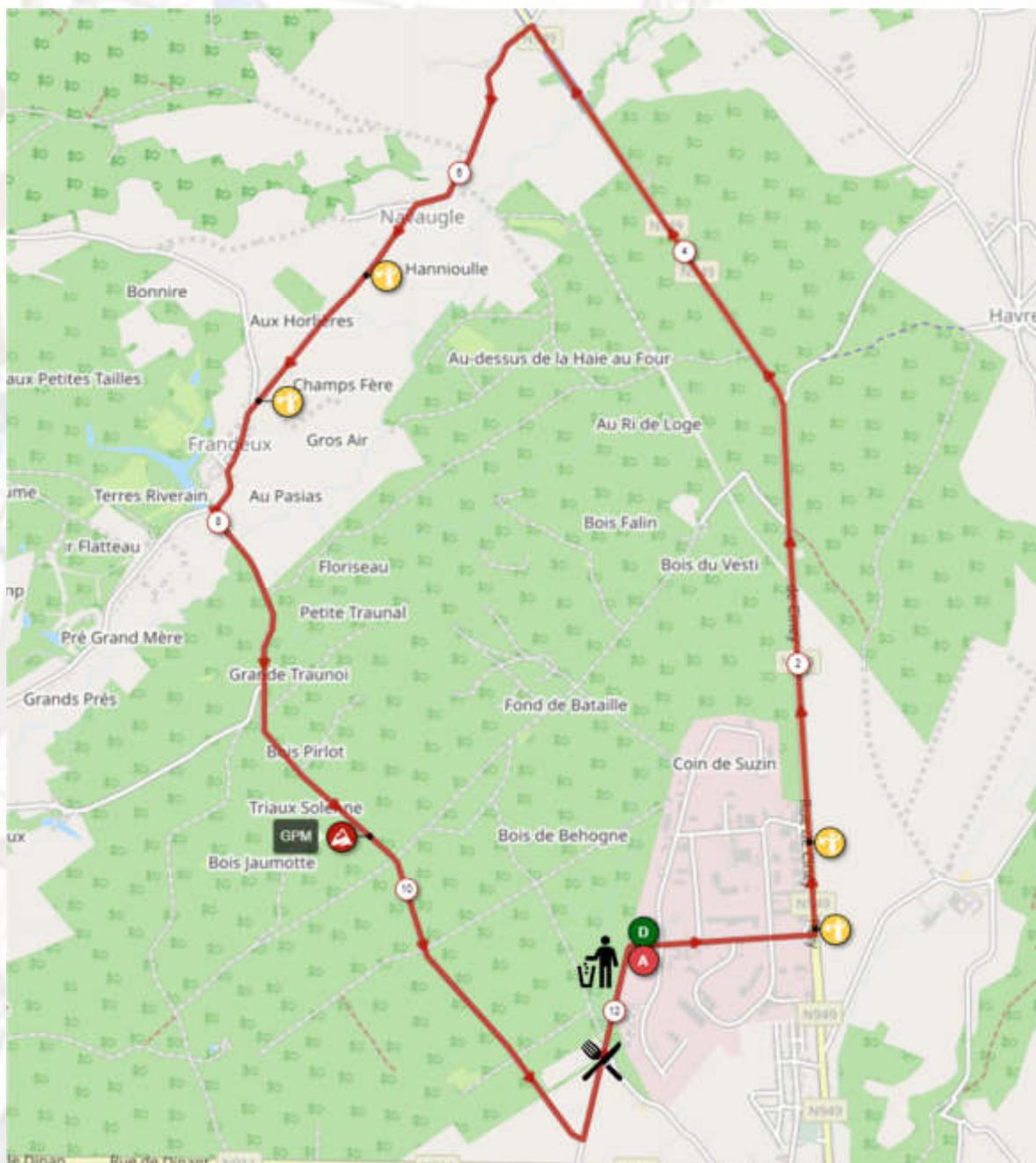
ALFASUN ALFACOOOL CT
ASFRA RACING TEAM
CRABBE TOITURES - CC CHEVIGNY
CT PROJECTBOUW BORGONJON-DEWASPORT
DCR CYCLING TEAM
DOVY KEUKENS - FCC
ENTENTE CYCLISTE DE WALLONIE
HUBO TITAN CARGO CT
KDM-PACK CYCLING TEAM VZW
MINI DISCAR CT
ROYAL CYCLIST'S PESANT CLUB LIEGEOIS
SER'VELO TEAM
SHIFTING GEARS
STAGECO CYCLING TEAM
TEAM METALCED
URBANO VULSTEKE CT
VAN EYCK SPORT TERNAT
VAN MOSSEL CT
VETRAPO-B-CLOSE CYCLING TEAM
VP CONSULTING PRORACE CYCLING TEAM
VZW WP DE MOLENSPURTTERS MEULBEKE
WC STEEDS VOORAAN KONTICH
YOUNG CYCLING TALENT DEMER EN DIJLE
REGIONAL EKIPP LETZEBUERG (LUX)
DUTCH FOOD VALLEY (NED)

Le coordinateur Provincial RPC Namur : BOUILLLOT Christian

Pour le comité organisateur : GERARD François

PARCOURS

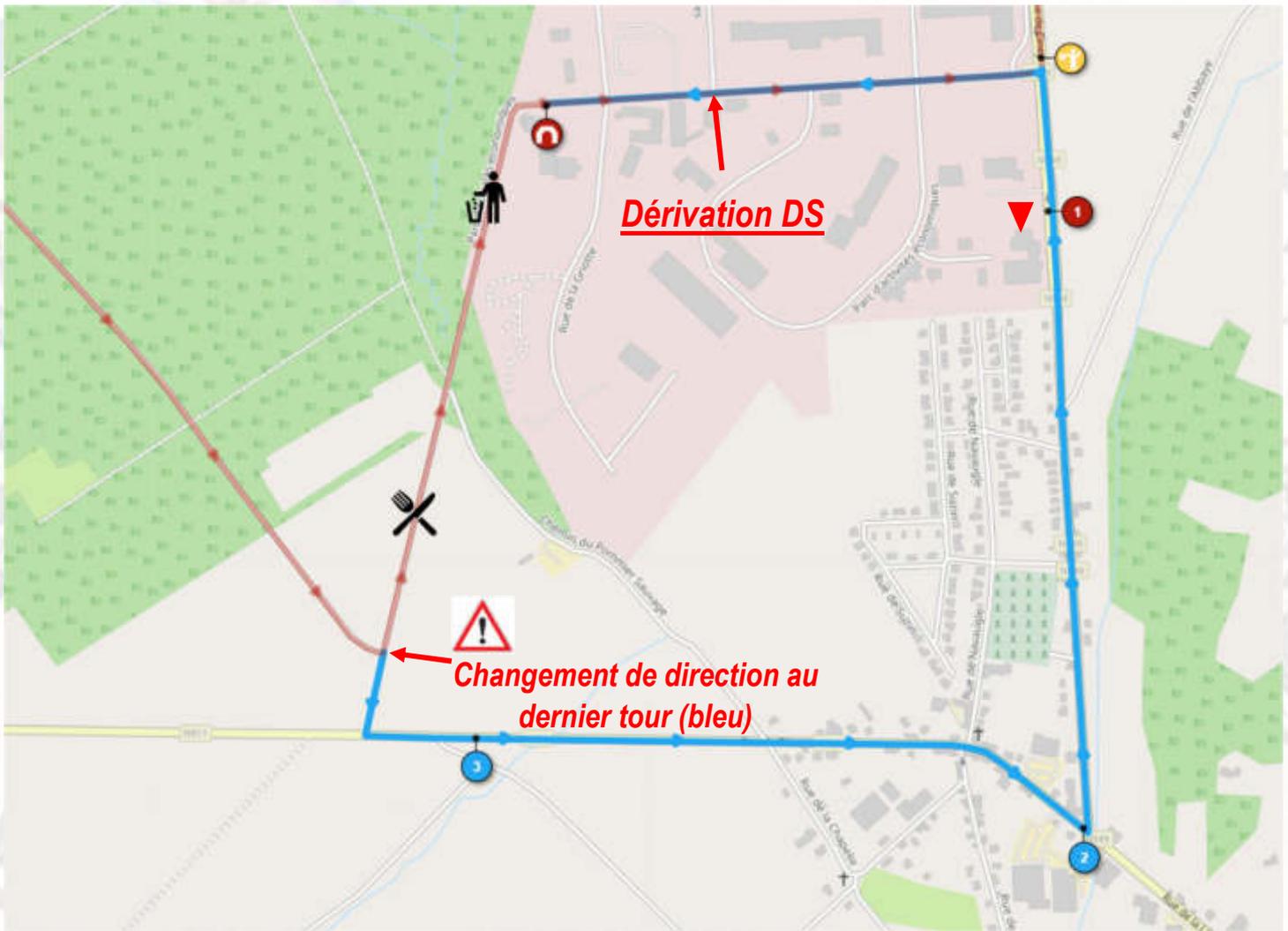
Circuit à parcourir 12 fois (12 x 12.5km + 2.3 km)



Profil du circuit :



Fin du circuit final (bleu) + 3 derniers kilomètres :



Profil des 3 derniers kilomètres :



Zones de danger :

KM 0.800 : Ilot central avec bordure



KM 1.250 : Ilot central avec bordure



KM 6.600 : Rétrécissement et ralentisseur



KM 7.400 : Rétrécissement et ralentisseur



ITINERAIRE

		Horaire	Km +	Km -
Rochefort (Rue du Grès)				
Rue du Grès - Rue de la Griotte - Départ officiel		13h00	Km 0	152,300
Rue du Grès - N949 Rue de Ciney	←	13h01	0,750	151,550
!!! ilot central !!!		13h01	0,800	151,500
!!! ilot central !!!		13h02	1,250	151,050
Buissonville				
N949 Rue de Ciney - Rue du Doneû	←	13h08	5,200	147,100
Navaugle				
Rue du Doneû - Drève des Tilloux	←	13h10	6,250	146,050
!!! rétrécissement + coussin berlinois !!!		13h11	6,600	145,700
Frandeux				
!!! rétrécissement + coussin berlinois !!!		13h12	7,400	144,900
Drève des Tilloux - Rue des Pèlerins	←	13h12	7,450	144,850
Rue des Pèlerins	↑	13h12	7,900	144,400
Rochefort (Rue du Grès)				
Rue des Pèlerins - Rue du Grès	←	13h17	11,400	140,900
Zone de ravitaillement et de déchets				
1er passage de la ligne	-11	13h18	12,500	139,800
GPM 1			22,200	130,100
2ième passage de la ligne	-10	13h36	25,000	127,300
3ième passage de la ligne	-9	13h54	37,500	114,800
GPM 2			47,200	105,100
4ième passage de la ligne	-6	14h12	50,000	102,300
5ième passage de la ligne	-5	14h30	62,500	89,800
GPM 3			72,200	80,100
6ième passage de la ligne	-6	14h48	75,000	77,300
7ième passage de la ligne	-5	15h06	87,500	64,800
GPM 4			97,200	55,100
8ième passage de la ligne	-4	15h24	100,000	52,300
9ième passage de la ligne	-3	15h42	112,500	39,800
GPM 5			122,200	30,100
10ième passage de la ligne	-2	16h00	125,000	27,300
11ième passage de la ligne	-1	16h18	137,500	14,800
Rochefort – Changement de parcours au dernier tour				
Rue des Pèlerins - Rue du Grès	→	16h35	148,900	3,400
Rue du Grès - N911 Rue de Dinant	←	16h36	149,100	3,200
N911 Rue de Dinant - N949 Rue de Ciney	←	16h37	150,300	2,000
!!! ilot central !!!			151,200	1,100
N949 Rue de Ciney - Rue du Grès	←	16h39	151,550	0,750
Arrivée Rue du Grès - Rue de la Griotte		16h40	152,300	0,000

Contact le jour de la course :

Directeur de course : François GERARD
GSM : +32 474/63.98.91

Coordonnateur sécurité : Jean-Luc GIAUX
GSM : +32 475/82.82.15

Responsable site départ : Jean-Marie DUMONT
GSM : +32 471/11.63.34

Responsable site arrivée : Jean-Marie DUMONT
GSM : +32 471/11.63.34

Responsable local anti-dopage : Christophe DAVIN
GSM : +32 499/84.13.16

Photo finish : Christian BOUILLOT
GSM : +32 497/82.31.81

Médecin de la course : Jean Raymond DOUDOU
GSM : +32 494/81.92.96

Ambulance : INS Ambulances
GSM +32 473/21.73.67

Chauffeurs de la course :
Direction course : André STRUYS
Com 2 : Noël DION
Com 3 : Christophe CLAES
Com 4 : Nicolas WAUTHIER
Juge à l'arrivée : Jean-Paul TOCHE
Médecin : Stéphane DECAMP

Drapeau vert : Lionel LESAGE
GSM : +32 495/30.81.97

PARTENAIRES

